

ne une assurance de \$5,000. Si le pourcentage du taux de la Compagnie d'assurance demeure le même, 1-10 de 1 p. c., la prime totale payée sera de \$5,000, c'est-à-dire qu'elle sera inférieure de \$45 au coût réel d'assurance de ce risque et cette perte sera subie par la Compagnie. Il est donc clair qu'afin de couvrir le coût d'assurance, s'il ne s'agit que d'une assurance de \$5,000, le taux au lieu d'être de 1-10 de 1 p. c., devra être augmenté considérablement. En ne le faisant pas, la Compagnie s'expose à une perte qu'elle doit compenser en percevant davantage auprès des autres propriétaires.

J'ai cité ces exemples pour montrer les conditions qui ont fait adopter la clause de coassurance.

Tous ces essais à juger le coût d'assurance des risques peuvent être peu scientifiques, mais ils n'en sont pas moins des essais et comme tels, ils montrent que le pourcentage du taux par rapport au montant assuré ne couvre pas toujours le coût de l'assurance d'un risque individuel. Quand on considère le temps depuis lequel les clauses de coassurance sont en usage, on peut voir facilement que bien qu'elles aient accompli beaucoup de bien et qu'elles aient constitué un mouvement concerté dans la bonne direction, il y a encore beaucoup à faire pour trouver un système scientifique de fixation de taux, et pour arriver aux principes fondamentaux qui servent à établir le coût réel de l'assurance.

Nous arrivons maintenant à la mesure la plus importante dans le problème de la fixation des taux: je veux dire l'application de la table universelle.

Je ne peux mieux faire que de citer un homme dont le nom, quand il s'agit des taux d'assurance, est un nom bien connu, je veux parler de M. F. C. Moore.

"Il y a vingt-cinq ans, j'entrepris la préparation d'une table de taux d'assurance commerciale. A cette époque, l'art d'établir des tables de taux était encore dans son enfance; la seule table réellement digne de ce nom était celle qui servait à établir des taux pour les filatures de coton et de laine. Après avoir tra-

vaillé assidûment à cette tâche, je l'abandonnai, croyant qu'il était impossible de la mener à bien".

M. Moore continue à citer ses diverses raisons pour maintenir cette opinion et dit en outre:

"Pendant les vingt-cinq années suivantes, à des intervalles de deux ou trois ans, avec les nouvelles connaissances que j'avais acquises sur le sujet, je m'occupai de nouveau du problème, mais cette question importante n'a été résolue que lorsqu'un comité fut nommé en 1891, comité connu sous le nom de Universal Schedule Committee, dont j'étais président, ainsi qu'un certain nombre de comités, qui prêtèrent au premier leur coopération et qui comprenaient diverses associations d'assureurs des Etats-Unis. Le grand comité était formé de trente-sept membres. Aucun homme, ni même ces trente-sept hommes n'auraient pu fournir les renseignements et les statistiques nécessaires pour l'accomplissement de cette tâche".

Vous remarquerez que la classification des risques d'incendie n'a joué aucun rôle dans la production des tables de taux. Bien que je reconnaisse que les tables de taux ont indiqué dans nombre de cas les points dangereux et ont fait distinguer un bon risque d'un mauvais; (par exemple le genre de construction, à quoi elle sert, comment elle est exposée) cependant, d'après moi, ces tables de taux n'ont pas répondu à ce qu'on en attendait, c'est-à-dire ne peuvent dire au public pourquoi telle et telle somme représente le coût véritable de l'assurance. Je crois que l'opposition du public à l'établissement des taux d'assurance ne provient pas de ce que la compétition se trouve ainsi éliminée. Elle provient plutôt de ce que les sommes chargées n'ont pas été basées sur une expérience classifiée et établissent souvent des distinctions.

Des milliers de dollars sont dépensés annuellement en inspections et en établissement de tables de taux et je dois confesser qu'à mon idée, tout ce travail est grandement réduit à néant parce qu'il

n'existe pas de classifications combinées de risques de feu et d'expérience et je suis obligé d'en arriver à la conclusion que la classification des risques d'incendie est la fondation réelle de l'établissement des taux d'assurance; en fait, c'est la base même de l'assurance.

Le commerçant qui dirigerait ses affaires sans tenir ses livres en ordre, sans faire de profits convenables et qui perdrait la trace de ses transactions, mériterait peu ou pas de crédit et aurait toutes les chances de faire faillite. On peut très bien en dire autant de l'assureur. Celui-ci devrait analyser ses transactions et connaître les classes de risques qu'il peut envisager avec confiance pour le profit qu'ils rapporteront ou bien si ces risques peuvent résulter en une perte, il faudra agir avec précautions à leur égard et refuser complètement de les prendre.

La classification des risques d'incendie est un sujet auquel les Compagnies d'assurance ont accordé peu d'attention. L'intérêt général qui s'est développé à ce sujet dans ces dernières années, en dehors des bureaux des Compagnies, est né de la croyance qu'au moyen de ces tables de taux, le coût véritable de l'assurance de risques particuliers pourrait être déterminé. Cette croyance, je suis heureux de le dire, est professée par un nombre toujours croissant d'assureurs et j'espère qu'il viendra une époque où, par des efforts concertés, un système sera trouvé qui sera adopté généralement et qui démontrera le fait que des tables d'expérience combinées seront la base véritable sur laquelle doit s'appuyer l'assureur.

Il y a une dizaine d'années, on aurait pu trouver plus d'une Compagnie n'ayant aucun système de classification; mais à l'heure actuelle, une classification sous une forme quelconque est probablement adoptée dans tous les bureaux qui font des affaires générales.

(A suivre).

Les bonnes mœurs et la morale sont des ames jurées et de fermes alliées.— (Watts.)

HENRY E. DUNN, Président

Etablie en 1849.

## L'Agence Mercantile Bradstreet.

THE BRADSTREET CO., Propriétaires.

Bureau Exécutif: 346 et 348, BROADWAY, NEW-YORK.

Succursales dans les principales villes des Etats-Unis, du Canada, du continent Européen, en Australie et à Londres, Ang.

La Compagnie Bradstreet est la plus ancienne et, financièrement la plus forte organisation en son genre—travaillant dans un seul intérêt et sous une direction unique—avec des ramifications plus étendues, avec plus de capital engagé dans son entreprise et une dépense d'argent plus considérable pour l'obtention et la dissémination d'informations qu'aucune institution similaire au monde.

### Puissance du Canada

CALGARY, Alta.

HALIFAX, N.S.

HAMILTON, Ont.

LONDON, Ont.

MONTREAL, Qué.

OTTAWA, Ont.

McDougall Block

Metropole Bldg, 191 Hollis

39 James St., South

365 Richmond

Batisse Banque Impériale

Coin Bank et Sparks

WINNIPEG, Man.

QUEBEC, Qué.

ST. JOHN, N.B.

TORONTO, Ont.

VANCOUVER, B.C

William Ave et Main

111 Cote de la Montagne

74 Prince William

McKinnon Bldg, Jordan & Melinda

Coin Hasting West et Gamble

BUREAU DE MONTREAL: BATISSE DE LA BANQUE IMPERIALE, 284 Rue ST-JACQUES,

JOHN A. FULTON, Surintendant.